

Traduction non officielle

## NV BEKAERT SA

Société Anonyme à 8550 Zwevegem (Belgique)  
Bekaertstraat 2

BTW BE 0405.388.536 RPR Kortrijk

### CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires, les porteurs d'obligations et les titulaires de droits de souscription sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra **le mercredi 11 mai 2011 à 10.30 heures** au **Kortrijk Xpo Meeting Center, Doorniksesteenweg 216 (P7), 8500 Kortrijk**.

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice 2010
- 2 Rapport du commissaire concernant l'exercice 2010

- 3 Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2010, et affectation du résultat

*Proposition de décision:* les comptes annuels pour l'exercice 2010 tels qu'établis par le conseil d'administration sont approuvés. Le bénéfice de l'exercice, après impôts, s'élève à € 4 759 842. L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit:

- prélèvement sur réserves:	€ 98 452 955
- transfert à la réserve légale:	€ -112 400
- transfert aux fonds propres (bénéfice à reporter) :	€ -4 647 442
- bénéfice à distribuer (dividendes bruts):	€ 98 452 955

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende brut de € 1,000 par action (en sus du dividende intermédiaire brut de € 0,667 par action approuvé par l'assemblée générale spéciale du 7 octobre 2010): le dividende net s'élève par conséquent à € 0,750 par action, et à € 0,850 par action présentée avec strip VVPR (avec le dividende intermédiaire net le dividende net total s'élève par conséquent à € 1,250 par action, et à € 1,417 par action présentée avec strip VVPR).

Questions et réponses

#### 4 Décharge des administrateurs et du commissaire

*Proposition de décision:* l'assemblée générale décide ce qui suit:

- 4.1 Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice 2010.
- 4.2 Décharge est donnée au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2010.

#### 5 Réélection d'un administrateur

*Proposition de décision:* sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise de M. Alan Begg, qui prend fin aujourd'hui, pour un terme de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par M. Begg qu'il satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance.

#### 6 Rémunération des administrateurs

*Proposition de décision:* sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ce qui suit:

- la rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président, pour l'exercice de son mandat de membre du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 est portée du montant fixe actuel de € 37 184 à € 38 000, et du montant variable actuel de € 2 479 à € 2 500 pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il a assisté en personne;
- la rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président et de l'administrateur délégué, pour l'exercice de son mandat de membre d'un comité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 est portée du montant variable actuel de € 1 487 à € 1 500 pour chaque réunion de comité à laquelle il a assisté en personne;
- si le conseil d'administration sollicite l'assistance d'un administrateur dans une matière spécifique du chef de son indépendance et/ou de sa compétence, ledit administrateur a droit, pour chaque session nécessitant un déplacement et du temps spécifiques, à une rémunération égale au montant variable applicable pour une réunion de comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté en personne; cette règle s'applique à partir de l'exercice 2010.

#### 7 Rémunération du commissaire

*Proposition de décision:* sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de maintenir la rémunération du commissaire à € 110 000 pour le contrôle des comptes annuels de l'exercice 2010, et de fixer sa rémunération à € 198 868 pour le contrôle des comptes consolidés de l'exercice 2010.

#### 8 Communication des comptes consolidés du Groupe Bekaert pour l'exercice 2010, et du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour assister à cette Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires, les porteurs d'obligations et les titulaires de droits de souscription sont priés de se conformer aux articles 31 et 32 des statuts.

Les propriétaires d'actions ou d'obligations dématérialisées doivent déposer le jeudi 5 mai 2011 au plus tard une attestation de l'indisponibilité de leurs titres dématérialisés auprès d'une des institutions bancaires suivantes:

- en Belgique auprès de ING Belgium, la Banque Degroof, BNP Paribas Fortis, la KBC Banque ou la Dexia Banque;
- en France auprès de la Société Générale;
- aux Pays-Bas auprès de la Banque ABN AMRO;
- en Suisse auprès de la UBS.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui ne sont pas en mesure d'assister en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire mais désirent voter par procuration doivent remplir un exemplaire du formulaire de procuration disponible sur le site internet de la société et le déposer, avec leur attestation, le jeudi 5 mai 2011 au plus tard auprès d'une des institutions bancaires susmentionnées.

Les propriétaires d'actions ou de droits de souscription nominatifs qui désirent assister en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent remplir le formulaire de notification de présence joint à leur convocation individuelle et le remettre à la société à l'adresse indiquée le jeudi 5 mai 2011 au plus tard. Les propriétaires d'actions nominatives qui ne sont pas en mesure d'assister en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire mais désirent voter par procuration doivent remplir le formulaire de procuration joint à leur convocation individuelle et le remettre à la société à l'adresse indiquée le jeudi 5 mai 2011 au plus tard.

Les porteurs d'obligations et les titulaires de droits de souscription peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne uniquement, et ne disposent pas du droit de vote.

Les informations requises en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire sont disponibles sur:

- [www.bekaert.com/investors/general\\_meetings/publications légales 2011/AGO](http://www.bekaert.com/investors/general_meetings/publications_légales_2011/AGO)
- [www.bekaert.com/investors/general\\_meetings/wettelijke publicaties 2011/GAV](http://www.bekaert.com/investors/general_meetings/wettelijke_publicaties_2011/GAV)
- [www.bekaert.com/investors/general\\_meetings/legal\\_publications 2011/AGM](http://www.bekaert.com/investors/general_meetings/legal_publications_2011/AGM)

Le conseil d'administration